11 mars 2025

NON AU PROJET BORNE-PASCAL !

L'administration continue à déployer son plan de communication vantant le projet Pascal à grand renfort de flyers et d'identité visuelle mais avance seule et dans la plus grande opacité sur cette opération qui concerne plus de la moitié des personnels du ministère.

Cette opacité entretenue confirme nos craintes d'une dégradation certaine des conditions de travail des agents concernés par le déménagement à Gentilly.

Ce ne sont pas les informations recueillies lors du groupe de travail avec les représentants du personnel du 12 février 2025 qui peuvent lever nos inquiétudes.

L'administration, en phase de « space planing », a présenté les grandes étapes du projet pour les deux premiers trimestres 2025 consacrés à l'étude d'aménagement : méga zoning, macro zoning, lignes directrices d'aménagement, micro zoning…
L'administration a communiqué a posteriori un état des lieux aux organisations syndicales alors que des phases importantes du projet avaient déjà été menées :

- désignation d'un référent-ambassadeur par direction ou entité concernée par le déménagement,
- diagnostic des directions et entités concernées,
- méga zoning.

L'administration considère que ces étapes, conduites avec le cabinet Colliers (prestataire du ministère), ne nécessitaient pas que les organisations syndicales soient informées !

On comprend mieux la volonté de travailler dans l'ombre quand on prend connaissance des diagnostics des directions concernées par le déménagement (celui de la DGRH ne nous a pas été communiqué) qui font apparaitre **une faible adhésion au projet des personnels voire des encadrants !**

Ces diagnostics font également apparaitre que la priorité pour les agents est de disposer d'un poste de travail attitré !

Pendant ce temps, l'administration multiplie les références à la convivialité et au bien-être, les mots à la mode !

Ne nous laissons pas abuser par cette stratégie de diversion et n'oublions pas l'essentiel qui est d'assurer à chaque agent des conditions de travail dignes de ce nom.

Rappelons que le regroupement à Gentilly concerne au total **1 930** agents de l'administration centrale auxquels doivent s'ajouter **463** autres personnels afin d'atteindre la cible de **2 393** « résidents » sur le site Pascal d'une surface utile brute de **38 296 m2**.

> Cette cible correspond au ratio d'optimisation immobilière de la circulaire Borne du 8 février 2023 qui fixe la nouvelle norme d'occupation des locaux à 16 m2 de surface utilitaire brute par résident.

L'entassement des personnels sur le site Pascal est certain quand on sait que les seuls sites de Dutot, Regnault et avenue de France représentent 33 514 m2 de surface utile brute pour 1 131 agents.

Le ratio de m2 de surface utile brute par agent sera quasiment divisé par 2 sur le site Pascal !

Ce déménagement-resserrement ne peut être considéré comme un simple transfert de personnels d'un site à un autre, sachant que l'implantation de Gentilly entrainera pour la moitié des agents un allongement du trajet domicile-travail.

Est-ce également un hasard si la ministre du MENESR et la ministre du MSJVA ont confié à l'Inspection générale une mission portant sur « l'offre de restauration collective telle qu'elle est mise en œuvre aujourd'hui sur les différents sites et pourrait l'être demain » ?
Le SNPMEN-FO, comme l'a exprimé la très grande majorité des personnels concernés, est opposé à ce que la restauration administrative soit livrée à un prestataire privé et défend la pérennité des tarifs actuels.

L'administration mène une politique immobilière agressive à l'égard des agents qui repose sur la réduction des surfaces dévolues aux espaces de travail, sur l'open space et le flex office, mâtinés d'espaces de « convivialité » et de bien-être pour tenter de faire passer la pilule.

NON, rien n'est à garder dans le projet BORNE-PASCAL !

Le SNPMEN-FO s'oppose à l'entassement de presque 2 400 agents sur le site de Gentilly et à toute dégradation des conditions de travail qui en découle.
Il revendique :

- Le retrait du projet Borne-Pascal impliquant un allongement des temps de transport, un resserrement drastique des personnels, la mise en œuvre d'open-space et du flex-office…
- Le retrait de la circulaire Borne du 8 février 2023.
- L'assurance qu'il n'y aura aucune obligation à participer à la mascarade de la co-construction des nouveaux espaces de travail.
- Le maintien des restaurants administratifs et le maintien des tarifs actuels.

FO résister, revendiquer, reconquérir

*S.N.P.M.E.N – FO - 110 rue de Grenelle 75007 PARIS – **tél :** 01. 55.55.34.02*
Local FO situé au 97 rue de Grenelle - pièce 605 - 6ème étage
Mail : fosnpmen.syndicat-ac@education.gouv.fr